

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Liban Question écrite n° 1617

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la profonde angoisse de la famille de Mme Jacqueline Valente, retenue prisonniere au Liban depuis le mois de novembre 1987, a la suite de l'arraisonnement du bateau de plaisance le « Silco » par le groupe Abou-Nidal. Il a le regret de constater le silence quasi-general qui entoure cette prise d'otages depuis l'origine alors que l'on peut malheureusement supposer que la vie de Mme Valente et de ses enfants est chaque jour en peril. Aussi, et tout en etant parfaitement conscient de l'indispensable discretion inherente a ce genre d'affaires, il lui demande de bien vouloir lui preciser si le Gouvernement accomplit actuellement des demarches en vue de la liberation de ces quatre otages et dans l'affirmative, quelles sont les chances de voir cette penible situation connaitre prochainement un denouement heureux.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que l'honorable parlementaire le sait, le Gouvernement a obtenu, le 29 decembre 1988, la liberation de Marie-Laure et Virginie Betille qui etaient detenues, avec leur mere, Jacqueline Valente, et cinq ressortissants belges, depuis le 8 novembre1987. Le Gouvernement est intervenu aupres de plusieurs Etats et organisations humanitaires internationales pour parvenir a ce resultat sans se preter a un quelconque marchandage. Cette liberation a eu lieu par l'intermediaire de la Libye et les deux fillettes, qui ont ete remises, a Tripoli, a M Bouvier, ambassadeur de France, ont retrouve leur pere, M Pascal Betille. Le Gouvernement n'en continue pas moins a se preoccuper du sort des personnes encore detenues, en particulier de Mme Jacqueline Valente. Il fera ce qui est en son pouvoir pour qu'elles recouvrent la liberte dans les meilleurs delais.

Données clés

Auteur: M. Terrot Michel

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1617 Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2337